



Monsieur le Maire

à

**Mesdames et Messieurs les
riverains des secteurs touchés
par les inondations**

Bachy, le 09 juin 2016

Nos réf. : CLM/PhD – Inondations du 07 juin 2016 –

Objet : demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 07/06/2016 – Recensement des secteurs touchés

PJ : formulaire de déclaration de dommages subis à retourner en Mairie

Mesdames, Messieurs,

La commune a subi de très fortes précipitations ce mardi 07 juin 2016 en fin d'après midi. Ce phénomène climatique fort inhabituel a entraîné dans de nombreuses habitations des dégâts suite à des inondations par ruissellement et coulée de boue associée.

Eu égard aux dommages que la commune et vos habitations ont subi et considérant l'intensité anormale de ce phénomène naturel, je vais déposer auprès de la Préfecture une « demande communale de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ».

Si cet état de catastrophe naturelle est déclaré par arrêté interministériel, cela aura une incidence non négligeable sur vos rapports avec vos assurances : les catastrophes naturelles sont encadrées légalement sur les franchises et le délai d'indemnisation (*cf. informations sur le site « service-public.fr », rubriques : Accueil particuliers >Argent >Assurance habitation >Assurance et catastrophes naturelles*).

Aussi, il convient que je dépose cette demande dans les plus brefs délais : plus vite la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera effectuée, plus vite nous obtiendrons une réponse.

Afin de compléter au mieux cette demande (s'agissant de l'étendue des secteurs inondés et du type de dégâts subis), **vous trouverez en pièce jointe un formulaire de « déclaration de dommages subis » à remettre en Mairie dans les plus brefs délais** et au plus tard le 18/06/2016 ; ce formulaire, complété par vos soins, ne sera pas transmis en Préfecture mais servira à la commune pour lister l'étendue des secteurs concernés et le type de dégâts que vous avez subis le 07/06/2016. Je vous remercie de nous retourner ce formulaire uniquement si vous avez subis des *dégâts matériels sur votre habitation et/ou vos biens* (meubles, voitures, etc.).

Par ailleurs, si pour vos dossiers de sinistres auprès de vos assurances, vous avez besoin de copies de factures ou autres, vous pouvez vous présenter en Mairie avec celles-ci et les photocopies seront effectuées gracieusement.

Vous encourageant dans vos démarches et comptant sur votre réponse rapide à ce courrier,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Philippe DELCOURT, Maire